

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 avril 2019

**Nombre de conseillers :** En exercice : 11    Présents : 9    Absents : 2    Votants : 10  
**Date de convocation :** 01/04/2019

**ETAIENT PRESENTS** : Jean-Yves AIT ALLOUACHE, Joël BERGER, Nadine BESSON, Antoine COTTIN, Martial DARDELIN, Virginie FRELIN, Suzanne HUOT, Muriel KHALFAOUI, Gérard PERRIN.

**EXCUSÉ** : Bernard FIROBIND

**ABSENT** : Valère VIOLET a donné procuration à Suzanne HUOT.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Nadine BESSON

**Ordre du jour :**

*Désignation d'un secrétaire de séance,*

*Approbation du Procès-Verbal de la dernière séance du Conseil Municipal,*

*Antenne de téléphonie*

*Personnel communal, avancement de grade éléments nouveaux*

*Modification indemnité des adjoints*

*Protocole définitif de la STEP*

*Comptes administratifs 2018*

*Affectation des résultats*

*Budget primitif 2019*

*Taxes locales*

*Questions diverses.*

**1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal et procède à la vérification du quorum.

**A l'unanimité, le conseil municipal nomme Nadine Besson comme secrétaire de séance.**

**2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 19 février 2019.

**Le procès-verbal de la séance du 19 février 2019 est approuvé à l'unanimité.**

Monsieur Dardelin, fait remarquer les absences de Mme Valère Violet, conseillère municipale.

**3/ ANTENNE DE TELEPHONIE**

Suite à différents échanges avec la société Axians puis à la rencontre avec un représentant Territorial Bourgogne Franche Comté de la société Orange, Monsieur le Maire a transmis, à l'ensemble du Conseil municipal la proposition d'Orange qui indique, en particulier, que :

1) le cout de construction du pylône et du raccordement des réseaux,

2) les frais d'exploitation qui subsisteront (EDF, lien Orange, Taxe IFER, loyer),

3) les loyers pratiqués pour ce genre d'exploitation dans le rural (entre 1000 et 1500 €),

4) le dispositif ne fait pas partie du dispositif New Deal comme Bucey où les loyers sont de 500 €,

Ainsi, il est noté la proposition de loyer annuel de 1500 € par an pour l'installation d'une antenne de téléphonie mobile (proposé par Axians) sur le terrain vers le château d'eau.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis : un conseiller précise que certains élus auraient souhaité être présents à cette rencontre et Monsieur Dardelin indique qu'il s'abstiendra compte tenu du fait qu'aucun conseiller n'a pas été présent à la dernière rencontre.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver par 6 voix pour et 4 abstentions le projet d'antenne de téléphonie.**

#### 4) PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle le débat de la séance du 19 février 2019.

Il fait part des éléments nouveaux : la lettre de Mme Poiroy et celle du centre de gestion précisant que sans l'aval de la commune d'Emagny cet avancement ne peut avoir lieu, puisque la commune d'Emagny est son principal employeur. Sur ce courrier elle fait part de l'exécution des tâches accomplies y compris celles exceptionnelles qui permettent de n'avoir pas d'intervention extérieure coûteuse. Un conseiller estime qu'elle n'a pas à en faire part, il estime également que les éléments et du centre de gestion ne sont pas des éléments nouveaux. Il est proposé, éventuellement, qu'une prime soit octroyée afin de gratifier le travail accompli.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le fait qu'il s'agit d'éléments nouveaux.

**Après délibération, le Conseil Municipal rejette cette proposition par 4 voix pour et 6 voix contre.**

#### 5/ INDEMNITES DES ADJOINTS

Monsieur le Maire indique que Mme Khalfaoui ne percevra plus son indemnité de conseillère bénéficiant d'une délégation à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Il propose de revaloriser l'indemnité des 1<sup>ere</sup> et 2<sup>eme</sup> adjointes.

Les indemnités des adjoints sont encadrées par l'article L2123-24, L 2511-34 et L 2511-35 du Code général des collectivités territoriales. C'est en fonction de la population de la commune que le montant de l'indemnité est déterminé. Pour une commune de la strate d'Emagny le taux applicable est de 8.25 % de l'indice brut 1027 soit 320.88 € mensuel. Actuellement les adjointes sont indemnisées à hauteur 3 % soit 116.88 € brut mensuel. Monsieur le Maire propose de les indemniser à hauteur de 4 % soit 155.58 € brut mensuel.

Un conseiller indique que M le Maire devrait percevoir l'indemnité totale soit un pourcentage supplémentaire au vu de la strate démographique et que les adjointes également. Au vu du faible montant des indemnités des adjoints il est favorable à cette modification.

**Après délibérations, le conseil municipal, valide les indemnités des adjoints par 9 voix pour et 1 voix contre.**

#### 6/ PROTOCOLE DEFINITIF DU CONTENTIEUX DE LA STEP

Monsieur le Maire rappelle les différents échanges avec Maître Dolibeau et le projet de protocole qui a été accepté par toutes les parties. Monsieur le Maire l'a envoyé à l'ensemble du Conseil Municipal.

Il rappelle également l'autorisation faite par la CCVM afin de permettre de poursuivre les négociations et procéder in fine au reversement des sommes attendues par la CCVM.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer et à émettre les titres et mandats correspondant aux sommes indiquées sur le protocole.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendra également de régler le solde des honoraires d'avocat sur le budget communal.

**Le Conseil autorise le Maire à signer le protocole, régler le solde des frais d'avocat et reverser à la CCVM les sommes dues et les documents afférents au dossier, à l'unanimité.**

#### Gestion financière

Monsieur Le Maire donne lecture d'un document concernant les orientations du budget.

Celui-ci est mis en complément n°1 du procès verbal.

Un conseiller note que le discours du Maire n'est pas un débat d'orientation budgétaire. Monsieur le Maire précise que ce débat d'orientation budgétaire n'existe pas dans la strate démographique de nos communes.

#### 7/ COMPTES DE GESTION 2018 et COMPTES D ADMINSTRATIFS

Le maire donne les éléments du compte de gestion 2018 du budget principal établi par le trésorier de Pouilley-les-Vignes :

#### Budget Communal : Vote du Compte de gestion 2018

En stricte concordance avec le compte précédemment approuvé, est présenté au conseil.

Les résultats cumulés sont les suivants :

**Fonctionnement**

Dépenses : 315 647.92 €  
 Recettes : 401 847.97 €

**Investissement**

Dépenses : 239 633.08 €  
 Recettes : 135 334.74 €

Résultat 2018 86 200.05 €

-104 298.34

**Reports de l'exercice 2017 :**

002 RF : 165 764.97 €

001 RI

111 867.97 €

Total en fonctionnement : 251 965.02 €+ CCAS 2435.31 = 254 400.33 €

Total en investissement : 7 569.63 €

Le montant cumulé du compte du gestion en fonctionnement et investissement est donc de 261 969.96 €

**Le Conseil Municipal vote le compte de gestion de la commune, à l'unanimité.**

**Budget Communal : Vote du Compte Administratif 2018**

En stricte concordance avec le compte précédemment approuvé, est présenté au conseil.

Les résultats cumulés sont les suivants :

**Fonctionnement**

Dépenses : 315 647.92 €  
 Recettes : 401 847.97 €

**Investissement**

Dépenses : 239 633.08 €  
 Recettes : 135 334.74 €

Résultat 2018 86 200.05 €

-104 298.34

**Reports de l'exercice 2017 :**

002 RF : 165 764.97 €

001 RI

111 867.97 €

Le résultat est :

Total 251 965.02 €

Total 7 569.63 €

**Restes à réaliser à reporter :**

Dépenses : 28 422 €

Recette : 38 493 € (excédent Rar 10 071)

Solde cumulé section de fonctionnement :

Recettes : 567 612.94

Dépenses : 315 647.92 €

Excédent global de fonctionnement + 251 965.02 €

Solde cumulé section d'investissement :

Recettes : 285 695.71 €

Dépenses : 268 055.08 €

Excédent global d'investissement + 17 640.63€

Il convient d'intégrer le solde du CCAS suite à sa dissolution : 2 435.31 €

Le montant cumulé du CA en fonctionnement est donc de 254 400.33 €

Monsieur le Maire se retire pendant le vote du compte Administratif par le Conseil Municipal et c'est Suzanne Huot, 1<sup>ère</sup> adjointe, qui préside alors la séance.

Un certain nombre de questions sont demandées. Un conseiller indique que quelques achats ou services ne sont pas optimisés.

M Dardelin estime que les prestations avec les chantiers d'insertion sont chères. Il dit connaître les tarifs et pratiques régulièrement de l'élagage et cela serait d'après lui moins cher par une entreprise.

Il indique également qu'un abattage d'arbre réalisé par M Robin, paysagiste, est trop onéreux, que les arbres fournis par ce prestataire également et que cela aurait coûté moins cher par un pépiniériste local.

Il remet en cause le travail effectué sur le regard dans la cours de l'école et les heures facturées par Victor Girard lorsqu'il a effectué des travaux sur la RD8, à la Gare et vers l'école.

Il s'interroge sur le l'indemnité reçue par Mme Khalfaoui, alors que le CCAS n'existe plus.

Un autre conseiller demande le cout d'une facture de M Baty qui a facturé des précisions sur l'Adap.

M Perrin indique également qu'il n'y a pas de trace de la vente du bois du camping, et la location des projecteurs a été payée par la commune au lieu de Flor'anim.

M Cottin demande à ce que M Robin ne travaille plus pour la commune puisqu'il travaille également parfois chez M le Maire. Il dit qu'il y a collusion et compare la gestion du Maire à la gestion de M Balkani.

**Exposé entendu et après délibération, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le compte administratif 2018 avec 5 voix pour et 4 voix contre.**

**Il autorise le Maire à mandater et signer tout document relatif à ce document.**

Le Maire, à nouveau présent donnera les réponses à ces questions dans le compte rendu et dans les compléments n°2 du PV.

Le maire donne les éléments du compte de gestion 2018 du budget assainissement établi par le trésorier de Pouilley-les-Vignes :

#### **Budget Assainissement : Vote du Compte de gestion 2018**

En stricte concordance avec le compte précédemment approuvé, est présenté au conseil.  
Les résultats cumulés sont les suivants :

<b><u>Fonctionnement</u></b>		<b><u>Investissement</u></b>	
Dépenses :	72 425.22 €	Dépenses :	225 158.10 €
Recettes :	68 719.46 €	Recettes :	178 364.34 €
Résultat 2018	- 3 705.76 €		- 46793.76 €
<b><u>Reports de l'exercice 2017 :</u></b>			
002 DF :-	2 516.30 €	001 DI	-10 894.69 €
Total : - 6 222.06 €		Total - 57 688.45 €	
Solde cumulé section de fonctionnement :		- 6 222.06 €	
Solde cumulé section d'investissement :		- 57 688.45 €	
Total général : 63 910.51 €			

Le montant cumulé du compte de gestion en fonctionnement et investissement est donc de 63 910.51 €.

**Exposé entendu et après délibération, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité sur le compte de gestion 2018 du budget assainissement et autorise le Maire à mandater et signer tout document relatif à ce document.**

#### **Budget Assainissement Vote du Compte Administratif 2018**

En stricte concordance avec le compte précédemment approuvé, est présenté au conseil.  
Les résultats cumulés sont les suivants :

<b><u>Fonctionnement</u></b>		<b><u>Investissement</u></b>	
Dépenses :	72 425.22 €	Dépenses :	225 158.10 €
Recettes :	68 719.46 €	Recettes :	178 364.34 €
Résultat 2018	- 3 705.76 €		- 46 793.76 €
<b><u>Reports de l'exercice 2017 :</u></b>			
002 DF :-	2 516.30 €	001 DI	-10 894.69 €
Total : - 6 222.06 €		- 57 688.45 €	
Solde cumulé section de fonctionnement :		- 6 222.06 €	
Solde cumulé section d'investissement :		- 57 688.45 €	

Monsieur le Maire se retire pendant le vote du compte Administratif par le Conseil Municipal et c'est Suzanne Huot, 1<sup>ère</sup> adjointe, qui préside alors la séance.

**Exposé entendu et après délibération, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité sur le compte administratif 2018 budget assainissement et autorise le Maire à mandater et signer tout document relatif à ce document.**

#### **Budget EAU : Vote du Compte de gestion 2018**

Le maire donne les éléments du compte de gestion 2018 du budget eau établi par le trésorier de Pouilley-les-Vignes :

<b><u>Fonctionnement</u></b>		<b><u>Investissement</u></b>	
Dépenses :	50 428.36 €	Dépenses :	16 823.20 €
Recettes :	61 037.01 €	Recettes :	27 635.09 €
Résultat 2018	10 608.85 €		10 811.89 €
<b><u>Reports de l'exercice 2017 :</u></b>			
002 RF :	61 289.57 €	001 DI	194.08 €
Total 71 898.22 €		Total 10 617.81 €	
Solde cumulé section de fonctionnement :		+ 71 898.22 €	
Solde cumulé section d'investissement :		+ 10617.81 €	

Le montant cumulé du compte de gestion en fonctionnement et investissement est donc de 82 516.03 €.

**Exposé entendu et après délibération, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité sur le compte de gestion 2018 du budget de l'eau et autorise le Maire à mandater et signer tout document relatif à ce document.**

### **Budget Eau Vote du Compte Administratif 2018**

En stricte concordance avec le compte précédemment approuvé, est présenté au conseil.

Les résultats cumulés sont les suivants :

<b><u>Fonctionnement</u></b>		<b><u>Investissement</u></b>	
Dépenses :	50 428.36 €	Dépenses :	16 823.20 €
Recettes :	61 037.01 €	Recettes :	27 635.09 €
Résultat 2018	10 608.85 €		10 811.89 €
<b><u>Reports de l'exercice 2017 :</u></b>			
002 RF :	61 289.57 €	001 DI	194.08 €
Total :	71 898.22 €	Total	10 617.81 €

Solde cumulé section de fonctionnement : + 71 898.22 €

Solde cumulé section d'investissement : + 1 0617.81 €

Monsieur le Maire se retire pendant le vote du compte Administratif par le Conseil Municipal et c'est Suzanne Huot, 1<sup>ère</sup> adjointe, qui préside alors la séance.

**Exposé entendu et après délibération, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité sur le compte administratif 2018 du budget de l'eau et autorise le Maire à mandater et signer tout document relatif à ce document.**

### **8/AFFECTATION DES RESULTATS**

#### **Budget communal et annexes : affectation des résultats**

#### **BUDGET PRINCIPAL**

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 présentant en résultat de clôture 2018 :

- un excédent de fonctionnement de + 254 400.33 €
- un excédent d'investissement de + 7 569.63 €

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement :

- En dépenses de 28 422 €
- En recettes de 38 493 €

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2018 budget assainissement présentant un résultat de clôture 2018:

- un déficit de fonctionnement de - 6 222.06 €
- un déficit d'investissement de - 57 688.45 €

Compte tenu du transfert de compétences à la Communauté de Communes du Val Marnaysien au 1<sup>er</sup> janvier 2019, il n'y a pas de restes à réaliser,

#### **BUDGET EAU**

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 budget eau présentant en résultat de clôture 2018 :

- un excédent de fonctionnement de + 71 898.22 €
- un excédent d'investissement de + 10 617.81 €

Compte tenu du transfert de compétences à la Communauté de Communes du Val Marnaysien au 1<sup>er</sup> janvier 2019, il n'y a pas de restes à réaliser,

#### **SITUATION CUMULEE :**

- un excédent de fonctionnement de + 320 076.49€
- un déficit d'investissement de - 39 501.01 €

Vu l'état des reste à réaliser en section d'investissement :

- En dépenses de 28 422 €
- En recettes de 38 493 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserves d'investissement (1068) pour 29 430.01 €
- Report à nouveau en section de fonctionnement (002 RF) pour 290 646.08€
- Report en section d'investissement (001 DI) pour - 39 501.01 €

**Reprise au BP 2019 :**

- 001 DI 39 501.01 €
- 1068 RI 29 430.01€
- 002 RF 290 646.08 €

**Exposé entendu et après délibération, le Conseil Municipal se prononce avec 7 voix pour et 3 voix contre sur l'affectation de résultats.**

## 9/BUDGET PRIMITIF

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 458 573 €  
Recettes : 743 510.08 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 139 463.66 €  
Recettes : 164 191.30 €

**Total général du budget :**

Dépenses : 598 036.66 €  
Recettes : 907 701.38 €

A la suite d'une remarque d'un conseiller, les charges de personnels ont été augmentées. M le Maire indique que d'une part les tableaux de personnels sont : un agent technique à temps complet, un agent technique à temps non-complet, un agent technique contractuel pour 6 mois, un agent administratif à temps partiel et un rédacteur également à temps partiel et d'autre part, les grades sont inchangés. Il a été prévu de mettre, éventuellement, un remplacement de l'employé communal durant les congés et les gros travaux de tonte d'été. Cet éventuel remplacement pourrait être de 2 mois mais il devrait être d'abord validé par le conseil municipal. Cette étape n'est qu'un budget « primitif » qui doit avoir les principes à respecter de l'équilibre, d'annualité et d'universalité.

Une explication est donnée sur le compte 678 et sur le compte 778 qui sont les décaissements et les encaissements liés au transfert de compétence, au contentieux pour la STEP.

Un conseiller souhaite donner les raisons de son vote contre car il s'oppose au tableau des emplois communaux.

**Après délibérations, le conseil municipal valide par 6 voix pour et 4 voix contre, le budget primitif 2019 de la commune.**

## 10/ EXAMEN ET VOTE DES TAXES LOCALES

Le Maire informe le Conseil Municipal du montant des produits des taxes locales ainsi que les bases d'imposition notifiées pour 2019.

L'exposé du Maire entendu et après délibération, les membres du Conseil Municipal décident de fixer les taux des taxes selon le tableau ci-dessous :

- <b>taxe d'habitation</b>	taux 2018 : 12.00%	<b>taux 2019 : 12 %</b>
- <b>taxe foncière sur le bâti</b>	taux 2018 : 9,83 %	<b>taux 2019 : 9.83 %</b>
- <b>taxe foncière sur le non-bâti</b>	taux 2018 : 14,30 %	<b>taux 2019 : 14.30 %</b>

Sans changement

**Le conseil municipal – exposé entendu - après délibération – décide d’adopter à l’unanimité cette proposition et autorise le Maire à mandater et signer tout document relatif à cette proposition.**

**11/ QUESTIONS DIVERSES**

A propos du stationnement du car, place des Tilleuls, M Dardelin, propose de mettre cette question à l’ordre du jour du prochain Conseil Municipal.  
Séance levée à 12 h 30.

Emagny, le 6 avril 2019

Joël BERGER, maire

